AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0976
FR0000054470-FS0516

27 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 juin 2023, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 22 juin 2023, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 8 537 632 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 6,80% du capital et 6,26% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities LLC	52 613	0,04	52 613	0,04
JP Morgan Securities plc	8 485 019	6,76	8 485 019	6,22
Total JP Morgan Chase & Co.	**8 537 632**	**6,80**	**8 537 632**	**6,26**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché et d'une diminution du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir a précisé détenir 2 085 887 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de 87 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 15 décembre 2023 et le 19 septembre 2024 et exerçables à des prix compris entre 52 € et 60 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT ; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 27 317 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *right of use over ADR* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 6 220 086 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 2 055 887 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[2] résultant de la détention de 24 contrats « *physical-settled put options »* à dénouement physique, exerçables entre le 13 mai 2024 et le 19 septembre 2024 à des prix compris entre 48 € et 60 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT, (ii) 4 131 999 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[2] résultant de la détention de 54 contrats « *cash-settled equity swap »* à dénouement en espèces,

[1] Sur la base d'un capital composé de 125 520 452 actions représentant 136 419 597 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.

exerçables entre le 19 juillet 2023 et le 10 juin 2030 et (iii) 32 200 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[2] résultant de la détention de contrats « *cash-settled futures* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 13 décembre 2023.

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III, 1° du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle :

- 4 362 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 24 septembre 2024 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 114,63 € ; et

- 60 824 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 15 novembre 2028 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 39,4563 €.